

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE n° 2023/10

## Nombre de délégués

Titulaires en exercice : 35

Titulaires présents : 27

Suppléants votants : 0

Procurations : 05

Votants : 32

Pour : 32

Contre : 0

Abstentions : 0

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-sept février à dix-huit heures et trente minutes,

Le Conseil de la Communauté de Communes « Pays de Nexon - Monts de Châlus » dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,

A la Salle des Fêtes de Bussière-Galant, sous la présidence de M. DEXET Emmanuel, Président.

Date de convocation du Conseil Communautaire : 21 février 2023

PRESENTS : M. DEXET Emmanuel (Procuration de M. RICHIGNAC Guillaume), Mmes JACQUEMENT Eliane, MAYOUSSE Martine (Procuration de M. BREZAUDY Alain), M. BROUSSE Hervé, Mme DESSEX Martine, MM. CAILLOT Alain (Procuration de M. BONNAT Christian), DESROCHE Christian, Mme PRADIER Claudine, MM. DEVARISSIAS Philippe, GOUDIER Jean-Louis, CHAMINADE Gérard, Mme BELAIR Florence, MM. GAYOT Loïc, MASSY Jean-Marie, ESCOUBEYROU Pascal, GERVILLE-REACHE Fabrice, Mme LACORRE Valérie, M. CARPE Jean-Christophe, Mme LANTERNAT Floriane, MM. LE GOFF Jean, JAVERLIAT Louis, GARNICHE Roland (Procuration de Mme LACOTE Bernadette), BARRY Jacques, DARGENTOLLE Georges, Mme HILAIRE GENIN Karine, MM. DELOMENIE Bernard et DOGNON Jean-Bernard (Procuration de Mme VALLADE Sylvie).

Délégués s'étant présentés ou retirés avant la fin de la séance ou en cours de séance : Mme JACQUEMENT Eliane et M. ESCOUBEYROU Pascal

EXCUSES : MM. RICHIGNAC Guillaume, BREZAUDY Alain, BONNAT Christian, Mme LACOTE Bernadette, MM. MARCELLAUD Didier, Mme CHEYRONNAUD Céline, M. CUIILLERDIER Simon et Mme VALLADE Sylvie.

SECRETAIRE : Mme DESSEX Martine

## **Objet : Fond de Soutien à l'Economie Locale (FSEL) : demande de l'entreprise SARL REVE EN VAN**

### **Exposé :**

Vu la délibération du 26 septembre 2018 de mise en place d'un fond de soutien à l'économie locale (FSEL) pour les entreprises non éligibles au dispositif de soutien à l'immobilier d'entreprises.

Cette aide consiste soit en une subvention de 20% du montant HT des dépenses éligibles, dans la limite de 15 000 € HT de dépenses, soit 3 000 € de subvention maximum, soit en une avance remboursable de 20 % du montant hors taxe des dépenses éligibles, dans la limite de 50 000 € HT de dépenses, soit 10 000 € HT d'avance maximum.

La SARL Rêve en van a été créée en 2020, son gérant est M. Nicolas Dangles. Son activité, basée à Nexon, consiste en l'aménagement et la location de vans (véhicules de loisirs). L'entreprise souhaite améliorer le confort de travail (isolation) en changeant les huisseries (fenêtres et porte) de l'atelier qu'elle loue à la SCI Dangles, détenue majoritairement à titre personnel par le couple Dangles.

La SARL Rêve en van sollicite auprès de la Communauté de Communes une subvention Fond de Soutien à l'économie Locale (FSEL) de 1 374.61 €, représentant 20% d'une dépense de travaux de 6 873.04 € HT.

L'entreprise est éligible à l'aide FSEL dans la mesure où les travaux d'amélioration du local sont portés par l'entreprise locataire.

L'atelier est situé en périmètre monument historique (Château de Nexon). La déclaration de travaux préalable obligatoire a été validée, avec prescription de respect du nuancier de couleur départemental.

Le Bureau Communautaire du 6 février 2023 a émis un avis favorable sur ce dossier.

### **Délibération :**

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, :

- valide l'aide FSEL au projet de la SARL REVE EN VAN pour un montant d'aide maximale de la Communauté de Communes de 1 374,61€,
- autorise le Président à effectuer les démarches et à signer les documents nécessaires au versement de l'aide, conformément au règlement d'intervention correspondant.

Accusé de réception en préfecture  
087-200070506-20230227-2023-10-DE  
Date de télétransmission : 10/03/2023  
Date de réception préfecture : 10/03/2023

Certifié exécutoire  
Reçu en préfecture  
le :  
Publié ou notifié  
le :

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus  
au registre sont les signatures.

Pour copie conforme : En Mairie, le 28 février 2023.

Le Président,  
Emmanuel DEXET

